

A.A.S.M.
12/06/2011
1 rue Victor Cousin
75230 Paris Cedex 05
www.aasm.fr

Le 01/07/11

Conseil d'Administration du 12/06/2011

Le 12 Juin 2011, le conseil d'administration de l'association des anciens de sciences et musicologie (AASM) s'est déroulé 8 rue Tesson 75010 Paris. Les membres ont été conviés par courrier électronique.

Etaients présents :

- Clément Gariel, président
- Etienne Caylou, secrétaire
- Hugo Marcus, trésorier
- Chloé Cecchi, membre du C.A.
- Irène Mopin, membre du C.A.
- Jean Wagner, Président du B.D.E.
- Lucie Bourély,
- Clément Bossut,
- Alexandre Ménexiadis

Ordre du jour :

- Remplacement provisoire du secrétaire démissionnaire
- Création éventuelle de postes vice président, vice secrétaire et vice trésorier
- Tirage au sort d'un ou deux membres du C.A., sortants lors de l'assemblée générale de la rentrée 2011 parmi Irène Mopin, Chloé Cecchi, Grégoire Pluet et Arthur Paté, sauf si l'un(e) d'entre eux (elle) ou Joachim Fritsch ou Michel Clet se porte volontaire
- Point sur les subventions acquises, en cours ou à venir
- Changement éventuel de siège social
- Modification éventuelle des statuts en fonction des décisions prises sur les autres points abordés
- Discussion autour des évolutions possibles du journal SpondéAASM : ligne éditoriale, contenu, forme...
- Réflexion sur un éventuel partenariat avec la semaine du son
- Discussion sur la journée Sciences et Musicologie 2012
- Améliorations éventuelles sur le site internet de l'AASM : par exemple, limiter l'accès aux retours des séjours à l'étranger aux adhérents
- Redéfinition des liens (financiers notamment) entre le BDE et l'AASM

I Mouvements au CA

Le secrétaire Etienne Caylou étant démissionnaire, Lucie Bourely, adhérente à l'AASM, se propose pour le poste.

D'autre part, conformément aux statuts, deux postes du CA doivent être remplacés. Arthur Paté est volontaire pour quitter le CA. Il est admis par l'ensemble des membres présents du CA que l'un des présidents BDE devrait s'y présenter.

Ces motions sont votées à l'unanimité (8 votes).

II Postes de vice-président, vice-secrétaire et vice-trésorier

Dans le but de mieux répartir le travail et d'alléger le bureau, la création de ces nouveaux postes est envisagée. Les statuts de l'association devront être mis à jour. Irène Mopin est volontaire pour être vice-présidente. Les membres occupants les postes de "vices" seront votés au prochain CA.

Cette motions est votée à l'unanimité (8 votes).

III Subventions acquises ou en attente

L'UPMC a versé 150 € à l'AASM pour financer le journal. Une nouvelle subvention a été demandée à Paris-Sorbonne pour le numéro Hors-série du journal.

IV Adresse du siège social

La domiciliation de l'AASM paraît difficile à l'UPMC, hors il semble plus cohérent que le siège social de l'association soit dans une université, pour pouvoir bénéficier de subventions par la FSDIE. Le siège social ne sera donc pas modifié.

Cette motion remporte 7 voix contre le changement, 1 voix pour.

V Modifications des statuts

En plus de la création des postes de vice-président, vice-secrétaire et vice-trésorier, un statut sera également créé pour le président du BDE, et le BDE sera explicitement décrit, ainsi que son lien par rapport à l'AASM. Un statut sera également créé pour le journal, avec un poste de directeur de la publication.

Cette motions est votée à l'unanimité (8 votes).

VI Journal de l'association

Les journaux seront désormais thématiques, chaque publication sera orientée par rapport à un thème. Il sera alors possible de faire des « unes », ce qui rendra les

couvertures des numéros plus distinctes les unes des autres. Les Hors-séries continueront à exister, et paraîtront à l'occasion d'événements particuliers (Journée SM, semaine du son...).

Si le BDE arrive à prendre un essor suffisant, il sera alors envisageable de le publier indépendamment du journal de l'AASM. Pour l'instant, les cibles principales du journal sont les membres de l'association et les futurs étudiants ; le journal AASM et le journal BDE fusionnent bien, et donnent plusieurs points de vue sur la formation Sciences et Musicologie.

Aussi, la production d'articles doit être continue, pour mieux répartir le travail de relecture et de mise en page, c'est pourquoi le thème de chaque journal devra être déterminé et communiqué bien en amont (dès la rentrée universitaire), ainsi que la date de parution. Il faudra bien insister sur ces points à l'AG pour que les publications des journaux soient facilitées.

Cette motions est votée à l'unanimité (8 votes).

VII Partenariat avec la semaine du son

La participation de l'AASM à la semaine du son s'envisage sous différentes formes :

- Un numéro spécial du journal de l'association
- Participation de membres à des tables rondes
- Présence de l'association lors de la conférence sur les formations
- Intégrer les promos de SM à la semaine du son

Ce partenariat doit être discuté avec les acteurs de la semaine du son (Christian Hugonnet) et n'est actuellement qu'à l'état d'hypothèse.

Cette motions est votée à l'unanimité (8 votes).

VIII Organisation de la journée Sciences et Musicologie 2012

Paris-Sorbonne organise l'an prochain les journées Sciences et Musicologie. L'idée maîtresse est d'en faire une journée libre avec des stands, et quelques conférences ponctuelles. L'association propose de prendre en main, grâce au carnet d'adresse établi par le journal, grâce aux compétences techniques acquises dans les formations supérieures à la double licence, une partie de l'organisation de la journée.

Les étudiants actuels pourraient être intégrés au projet, peut-être sous la forme d'un stage encadré par Olivier Jacquet.

Il faudra impérativement trouver une salle avec piano pour les répétitions.

Cette motions est votée à l'unanimité (8 votes).

IX Site internet

La création d'un nouveau forum pour que les étudiants et les professeurs puissent discuter n'est pas souhaitée par l'AASM, le forum actuel étant suffisant pour l'activité de l'association.

La création d'un site rassemblant cours et annales est possible, mais n'est pas du rôle de l'AASM. Il faut également prendre les précautions nécessaires en termes de légalité de diffusion de contenu.

XI Autres

Les cartes de membres sont toujours à faire.

Des membres de l'AASM pourraient être étudiants pilotes pour la présentation de l'université (visites) aux nouveaux étudiants. Ces présentations ont lieu la première semaine de Septembre.

Faire un autre compte rendu pour les membres avec une liste des tâches à accomplir claire.

Création de listes de diffusions pour les adresses mail par promotion (suggérées par Boris Doval), puis faire des groupes pour chaque cas : journée SM, journal....Possibilité de s'inscrire/désinscrire : le googlegroup paraît être le mieux adapté. Attention, c'est là un travail de secrétariat propre à chaque événement, il appartient donc aux organisateurs de ces événements (AASM ou non) de créer ces listes.

Faire un calendrier prévisionnel des actions de l'association.

Question de la contraction d'une assurance : seulement si les actions de l'association le justifie, ce qui n'est pas encore le cas.

Les L3 sortant sont cordialement invités à adhérer à l'association s'ils le souhaitent.

ETIENNE CAYLOU
Secrétaire

CLÉMENT GARIEL
Président